

**CHAMPIONNAT REGIONAL U18 - U20 - U23
LIGUE D'ATHLETISME GRAND-EST**

DIMANCHE 11 JUIN 2023 A REMIREMONT

STADE MUNICIPAL DE BECHAMP

QUALIFICATIONS

Les Championnats sont ouverts exclusivement aux athlètes U18, U20 et U 23 du GRAND EST licenciés FFA ayant réalisés des **minimas R5 pour les U18, R4 pour les U20 et R3 pour les U23.**

Hors Ligue : La participation des athlètes des autres Ligues est acceptée à partir du niveau R1 pour les athlètes de la ligue BOU-FC et IR1 pour les autres, un droit d'Engagement de 10 Euros par épreuves leur seront demandés à la Chambre d'appel

Les inscriptions seront à faire sur le site de la LARGE rubrique engagement onglet « hors ligue »

Sont qualifiés pour ces championnats, les athlètes ayant réalisé les minimas dans la période du **01/01/2022** au **04/06/2023** .

ENGAGEMENTS LARGE:

Les engagements sont à faire dans la rubrique « engagé(e)s du site Internet de la ligue **et seront clos le Mercredi 07 juin 2023 à 23h59.**

Pour toute demande d'engagement exceptionnelle hors critères définis ci-dessus, une demande sera faite par le club par mail avec argumentation. Elle est à faire obligatoirement à jean-louis.walter2@wanadoo.fr (et en copie à ddechene@athlelarge.fr) avant la date limite d'engagement.

La liste **définitive** des engagés sera sur le site le vendredi 09 juin 2023 ainsi que les horaires définitifs.

Engagement après la fermeture de la saisie sur le site jusqu'au vendredi 09 juin 2023 : 30€

Pas d'engagements sur place

CONFIRMATION DE PARTICIPATION :

- **Les listes d'engagement seront disponibles à la chambre d'appel dès le début de la compétition.**
- Tous les athlètes doivent confirmer, obligatoirement, leur participation au moins **45'** avant le début de l'épreuve.
- **Tout athlète n'ayant pas confirmé sa participation se verra interdire la participation à l'épreuve concernée.**
- Un athlète ayant participé à un tour d'une épreuve et qualifié pour un tour suivant aura la possibilité de se déclarer non-partant pour ce tour suivant. **Il devra le signaler au secrétariat au plus tard 30 minutes après l'annonce et l'affichage des résultats du tour qualificatif.**
- **Les athlètes ayant confirmé leur participation et qui ne prennent pas le départ de leur épreuve et ceux qui n'ont pas signalé leur non-participation après une qualification pour un tour suivant seront exclu de participation à toutes les épreuves ultérieures de la compétition (sauf avis médical).**

DEROULEMENT DES EPREUVES

- 100m/100mH/110mH : les séries sont constituées de manière hétérogène (couloirs aléatoires), puis le mode qualifications pour les Finales. Le nombre de finale ainsi que le mode de qualifications sera fait en fonction du nombre de séries. La décision sera prise par le représentant de la CSO en concertation avec le ou les juges arbitres et annoncé avant les séries.
- Pour les autres courses, il y aura plusieurs finales par niveau suivant le nombre de participants confirmés.
- Pour les concours il y aura 3 essais supplémentaires pour les 8 premiers U18, U20 et U23
- Montées de barres concours hauteur et perche :
- Hauteur femme : 1m26 puis de 5 en 5 → 1m51 → puis 2 en 2
Hauteur homme: 1m51 puis de 5 en 5 → 1m71 puis de 2 en 2
- Perche femme : 2m02 puis de 15 en 15 → 2m92 puis de 10 en 10 → 3m42 puis de 5 en 5
- Perche homme : 3m02 puis de 15 en 15 → 3m62 puis de 10 en 10 → 4m02 puis 5 en 5
- Pas de barrage pour les concours de Hauteur et Perche
- Qualifications aux finales : **Seul 2 athlètes non sélectionnables en équipe de France même licenciés à la ligue LARGE ou hors-ligue par finale.**

OFFICIELS

Les engagements sont à faire dans la rubrique « engagé(e)s du site Internet de la ligue
Avant le jeudi 8 juin 23h59

1 officiel par clubs pour 1 à 5 athlètes engagés, 2 pour 6 à 10, 3 pour 11 à 20, 4 pour 21 à 30, 5 pour 31 à 40 athlètes et 6 pour au-delà.

PENALITE DE 100 EUROS PAR OFFICIEL MANQUANT

Attention

Devant les difficultés actuelles de constituer un jury, si le quota n'est pas respecté, nous appliqueront strictement la règle

RECLAMATION

Les réclamations sont à déposer selon le règlement Fédéral au plus tard 30 mn après l'affichage.

100m haies U18 F séries	0.76	16h10							
100m haies U20 F séries	0.84	16h20		U18U20U23 F					
100m haies U23 F séries	0.84	16h30						U20U23 M	
110m haies U18 M séries	0.91	16h40							
110m haies U20 M séries	0.99	16h50				U20U23 M			
110m haies U23 M séries	1.06	17h00							
1500m U18 F Finales		17h10							
1500m U20U23 F Finales		17h20							
1500m U18 M Finales		17h30							
1500m U20U23 M Finales		17h40							
110m haies U23 M finale	1.06	17h50							U20U23 F
110m haies U20 M finale	0.99	17h55	U20U23 M						
110m haies U18 M finale	0.91	18h00						U18 M	
100m haies u23 F finale	0.84	18h10							
100m haies U20 F Finale	0.84	18h15							
100m haies U18 F Finale	0.76	18h20							
5000m Marche U18 F/M		18h30							
200m U18 F Finales		19h00							
200m U20 F Finales		19h15							
200m U23 F finales		19h25							
200m U18 M Finales		19h40							
200m U20 M finales		19h55							
200m U23 M Finales		20h10							

Les Horaires définitifs seront diffusés vendredi 9 Juin 2023

TITRES DECERNES ET REMISE DES MEDAILLES :

Les titres de champion Grand Est sont décernés pour chaque épreuve/catégorie inscrite au programme.

Les 3 premiers par épreuve et par catégorie, se présenteront au protocole pour retirer leurs médailles.

Les médailles non retirées ne seront pas remises ultérieurement.

Les athlètes, leurs dirigeants et les officiels veilleront à l'application de cette disposition.

Directeur de Réunion : C. CARLIER

Juges Arbitres : J. MONTFERRAN

Délégué Technique CSO : JL. WALTER